

P23/E2,130

Bureau de - - - TELEPHONE BELL 5127

L'Inspecteur General de la Cite de St.-Henri,

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

PHILIPPE BLAIS,
inspecteur.

HOTEL-DE-VILLE
5 Place St-Henri.

St.-Henri, Decembre 9 1896

A. Monsieur le Maire

Messieurs les Conseillers

Messieurs.

A propos de l'accident arrive a Monsieur
Andre Hebert sur la rue St-Jacques pres
de la barriere; j'ai pris information
a Monsieur Trepantier lui demandant
qui l'avait autorise de coupe cet
arbre; il ma repond que c'etait
Madame Mallette qui l'avait autorise
de le coupe et quelle lui avait
donne



Philippe Blais
Inspecteur
Serveur

P23/E2,130

Bureau de - -

TELEPHONE BELL 5157

L'Inspecteur General de la Cite de St.-Henri,

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

PHILIPPE BLAIS,

Inspecteur.

HOTEL-DE-VILLE

5 Place St-Henri.

St.-Henri, Decembre 9 1896

A. Monsieur le Maire

Messieurs les Conseillers

Messieurs.

A propos de l'accident arrive a Monsieur
Andre Hebert sur la rue St-Jacques pres
de la barriere; j'ai pris information
a Monsieur Trepantier lui demandant
qui l'avait autorise de coupe cet
arbre; il ma repond que c'etait
Madame Mallette qui l'avait autorise
de le coupe et quelle lui avait
donne



Philippe Blais
Inspecteur
Serveur

No 6457

Philippe Plois

In Re Accidens

André Hebert

Dec 9/96.

S.M.S.

P23/E2, 130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6957

*Philippe Blais
In re accident de
Andre Hébert*

9/Dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

PRIMEAU & ODERRE

Avocats, Procureurs. Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS ODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

❖ TELEPHONE BELL 2784 ❖

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal, 9 dec. 1896.

Mon cher Napoléon

Re Refonte de la charte.

Au cas où nous pourrions pour
guêber ce soir, veuillez donc faire
préparer une copie de la résolution
faite au sujet de cette refonte ainsi
qu'un cheque accepté de 2000 au
comptable, monsieur James Simonsen.

Bien à toi,
Louis Odere.



No 6958

Louis Codere
demande copie
resolution sur le
amendement a
la Charte.

9 Dec 1896.

L. M. S.

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6958

*Louis Coderre deman
de copie de resolution
in re amendement
à la charte -*

9/dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130



Town of Westmount.

OFFICE OF THE
SECRETARY-TREASURER,
Town Hall,

Westmount, 8th. December 1896

To the Secretary-treasurer

St. Henry

Dear Sir,

At a meeting of the Council of the Town of Westmount held last evening, it was RESOLVED,

THAT the Town Solicitors be instructed to appear before the Private Bills Committee of the Legislature of the Province of Quebec and oppose the passage of Amendment No. 14 to the Charter of the City of Montreal, imposing a tax of 25 cents per hundred dollars upon the dividends of banks, manufacturing and industrial companies, etc., also Amendment No.15 imposing a tax not exceeding two per cent upon the salaries of all persons WORKING IN SAID CITY BUT NOT RESIDING THEREIN.

As your Municipality is particularly interested in this matter, the Council of Westmount invites your cordial co-operation in resisting the measure.

Yours truly

M. Nivito
Secretary-treasurer



*Reçu en ce
9 Decembre 96
JH*

No 6959

Westminster
lettre pour leur
aide à combattre
le bill de
Mutual
Dec 8/96.
L.M.S.

John
H. ...
1896



P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6959

*Westmount
Lettre contre les amen-
dements à la charte
de Montréal*

8/dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

Law Offices
Madore & Guerin.

Edmund Guerin, B.A., B.L.S.
J. St. G. Madore, B.C.L.
J. P. Guerin, B.L.S.
M. P. Guerin, B.L.S.

Advocates

BELL TELEPHONE 2953

New York Life Building,
Place d'Armes Square,

ROOMS - 205-209-213-214

Montreal 9 Decembre 1896.

A

La Cite de St. Henri

Les frais maintenant dus dans l'affaire de Daignault vs La Cite de St. Henri s'élèvent à la somme de deux cent six piastres et quatre-vingt-dix cents (\$206.90) suivant les états détaillés inclus.

Cette cause a été portée en révision afin d'attendre la décision qui devait être rendue dans le temps par la Cour d'Appel dans la cause de Chartrand vs La Ville de Sorel & identique à la présente. Comme dans la cause de Chartrand la Cour d'Appel s'est prononcée contre la Ville de Sorel, la Cour de Révision a dû suivre la Jurisprudence établie par tel jugement de la Cour d'Appel et condamner la Cité de St. Henri.

Vos, etc,

Madore Guerin



P23/E2,130

Law Offices
Madore & Guerin.

Edmund Guerin, B.A., B.C.L.
J. A. G. Madore, B.C.L.
J. P. Guerin, B.C.L.
M. J. La Rivière, B.C.L.

Advocates

BELL TELEPHONE 2953

New York Life Building,
Place d'Armes Square,

ROOMS - 208-209-213-214

Montreal 9 Decembre 1896.

A

La Cite de St. Henri

Les frais maintenant dus dans l'affaire de Daignault vs La Cite de St. Henri s'élèvent à la somme de deux cent six piastres et quatre-vingt-dix cents (\$206.90) suivant les états détaillés inclus.

Cette cause a été portée en révision afin d'attendre la décision qui devait être rendue dans le temps par la Cour d'Appel dans la cause de Chartrand vs La Ville de Sorel & identique à la présente. Comme dans la cause de Chartrand la Cour d'Appel s'est prononcée contre la Ville de Sorel, la Cour de Révision a dû suivre la Jurisprudence établie par tel jugement de la Cour d'Appel et condamner la Cite de St. Henri.

Vos, etc,

Madore Guerin



No 6960
J. B. Madue
In Re Cause
Daigneau
9 Dec 1896
L. M. S.

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6960

J. A. L. Madore
in re Cause Daigneau

9/Dec/96



P23/E2,130

Je soussigné et certifie que
 j'ai fait l'évaluation de la
 balise de M^{rs} Ferdinand Pichon
 et que j'ai fait cette évaluation
 au meilleur de ma connaissance
 et comme suit savoir:

✓	12 1/2	Toise de maçonnerie @ 9 ⁵⁰ / ₁₀₀	115.50
✓	274 Kgs	D'Excavation @ 30¢	82.20
✓	300 pds	Devisoir du sub. @ 4¢	12.00
✓	2	Porte-merci @ 7.00	14.00
✓	3	" dans le sub. @ 3.00	9.00
✓	1	Escalier sub. 11 March. @ 11.00	11.00
✓	168 pds	Planches sub. @ 2 1/2¢	4.20
✓	7	Chassis comp. @ 12.00	84.00
✓	150 pds	Bois prime pour W.C. @ 3 1/2¢	5.25
✓	1	Escalier 12 march. @ 1.00	12.00
✓	2	Lucarnes @ 12.00	24.00
✓	9	Carre couvertur bois @ 2.50	22.50
✓	9	" " Bardage @ 3.75	33.75
✓	1500 pds	Planches @ 3¢	45.00
✓	400 pds	de chevrons @ 3¢	12.00
✓	1	Escalier 13 march. @ 11.00	13.00
✓	400 pds	pour cuisine sur galerie @ 3 1/2¢	14.00
✓	2700 pds	Madrin. B.C. @ 6¢	162.00
✓	1	Cheminee en briques de 33 pds @ 9.00	66.00
✓	1	Escalier de cour 20 march. @ 1.00	20.00
✓	1	" " " 6 " " 1.00	6.00
✓	400 pds	ferme @ 3.50	14.00
✓	116	Colombages @ 15¢	17.40
✓	350 pds	Planches @ 3¢	10.00
✓	2040	Moine plane. pour solives.	61.20
✓	16650	Briques @ 13.50	224.80
		Montant	\$ 1094.80

	Montant Rapp.	1094.80
✓	19 pds court. pure taill. @ 50¢	9.50
✓	19 " " corniche @ 1.00	19.00
✓	1 Perron de 4 marches.	10.00
✓	11 Portes de chambres @ \$6.00	66.00
✓	2 " Privé @ \$7.00	14.00
✓	2 " Vitée doub. @ \$10.00	20.00
✓	2 Galerie de 19 pds @ 1.25	24.50
✓	1 chemin de 15 pds @ 1.00	15.00
✓	2 Dalles de 19 pds @ 25¢	9.50
✓	2 Dallaux 18 " @ 15¢	5.40
✓	Ferrement, cloux, etc	75.00
✓	Plombage	90.00
✓	400 lbs Peinture a seuch. @ 15¢	60.00
✓	Charoyage	30.00
	Montant	\$1565.70

Fait a Henri le neuvieme
 jour de Novembre 1896.
 pour Francois G. Y.
 Entrepreneur de
 M^r Henri de Montaud.

Reçu le 7 Decembre 1896
 L.M.S.



No 6961
 Papebon Coqhar
 pour M^r de St-Jean
 Papebon Coqhar
 10 Dec 1896

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6961

M. Lyr rapport e-
valuation F. Fichaud

10/dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

No 6967

André Hébert.
Suite Accident
10 Dec 1896
LMS

St. Henri 5 Dec. 1896



Monsieur André Hébert
a attrapé un coup le
5 de ce mois à son
ouvrage étant après
de charge un tonneau
de terre un homme
était après scier une
~~arbre~~ branche et il ne
l'a pas averti la bran-
che lui a tombé sur le
dos le docteur Bernard
est venu le voir vous
adresserez à lui l'arbre
qui a été coupé ce
n'est pas un homme
de la corporation qui l'a
coupé mais c'est le
formant de la corporation

P23/E2,130

qui l'a fait couper par
ce qui le nuisait ;
adressez vous au docteur
Bernard pour savoir
comment qui il est André
Herbert c'est lui qui est
venu le voir
votre humble serviteur

André Herbert

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6968

André Hébert
in re accident

10/Dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

un pour 1000 Daigneau
Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 4 dec. 1896.

A son Honneur le Maire

+

Messieurs les Echevins de la cité
de Saint-Henri.

Messieurs,

Vous savez qu'au mois
de mai dernier (1896) Messieurs Geo.
Normandin et Anatole Pafineau de
cette cité, ces deux causes remettaient
en question le point de droit débattu
dans la cause de la cité de Saint-
Henri vs. Jules Daigneau.
A cette date du mois de mai dernier
(1896) la cité avait porté en révision
le jugement rendu contre elle dans la
cause de Jules Daigneau. Il impor-
tait donc beaucoup, avant & a été
plus loin dans ces deux causes de nor-
mandin & Pafineau de connaître la
décision de la cour de Révision dans
la cause de Daigneau. C'est pour-
quoi le conseil autorise monsieur Jules



2

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le _____ 189

Beauchamp à faire un arrangement avec messieurs Beaudin & cie avocats de M. M. Normandin & Papineau messieurs Beaudin consentant à ne pas rapporter leurs actions pourvu que le jugement à être rendu en Cour de Revision dans la cause de Daigneault servit de base à un règlement des causes de Papineau & Normandin. C'est ce qui a été accepté de part & d'autre.

Or la Cour de Revision a confirmé le jugement rendu par la Cour Supérieure dans la cause de Daigneault.

Messieurs Beaudin & cie. nous ont fait suite fait fournir leurs mémoires de frais dans les causes de Papineau et Normandin, avec prière de les payer aussitôt que possible. Les frais dans la cause de Normandin sont de \$27⁴⁵ et de \$22.³⁰ dans la cause de Papineau, comme nous pourrions le voir par les comptes qui accompagnent les présents. Ce sont les frais de l'action tels qu'intentés. Je crois que le conseil devrait les payer

3

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le _____ 189

pour la raison que je donnerai tout-à-l'heure.

Quant aux montants réclamés par l'action ils doivent être réduits comme suit.

Le jugement rendu dans la cause de Daigneault a admis le bien fondé de la prétention du défendeur Daigneault. Ce dernier, qui au mois de mai 1892 avait payé \$175.⁰⁰ pour 3 tables de billard, dit: "je vous ai payé \$125.⁰⁰ de trop." "vous me réclamez par votre action \$135.⁰⁰; je vous offre 10.⁰⁰ et je plaide en compensation pour le balancier de \$125.⁰⁰ les \$125.⁰⁰ que je vous ai payés de trop en 1892." Cette taxe de \$175.⁰⁰ avait été payée en vertu du règlement 52. Or, ce règlement était en vigueur au mois de mai 1890 et au mois de mai 1891 de même qu'au mois de mai 1892. La loi qui a fermé au défendeur Daigneault de faire ce plaiderie de compensation est devenue en force le 30 décembre 1890. La même loi s'applique donc dans les cas de Daigneault et de

4

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le

189

Papineau, mais seulement pour les années 91-92 et 92-93. Elle laisse toute sa force au règlement 52 pour l'année 90-91. En effet, les taxes de cette année 90-91 sont devenues dues au mois de mai 1890 et la dite loi, ayant été sanctionnée le 30 dec. 1890, ne peut remonter dans ses effets jusqu'au mois de mai 1890. Or dans chacune des actions de Papineau et de Normandin on demande le remboursement des taxes payées pour l'année 90-91 soit \$175.⁰⁰ dans chaque cas. Je suis d'opinion que cette taxe de 90-91 ne doit pas être remise aux demandeurs pour les raisons que je viens de donner. Monsieur Beauvais, que j'ai vu hier à ce sujet, est de la même opinion. C'est donc \$175.⁰⁰ qu'il faut déduire du montant de chaque action, laissant \$175.⁰⁰ dues à monsieur Papineau & 35.⁰⁰ à monsieur Normandin.

De plus, dans la cause de Daigneault,

5

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le

189

Monsieur Beaudin ne réclamait quid \$125⁰⁰ sur les \$145⁰⁰, abandonnant les \$50⁰⁰ à la corporation, parce que la loi sur laquelle il s'est appuyé dans cette cause permet à nos municipalités de taxes jusqu'au montant de \$50⁰⁰. Ensuite, il a été entendu que ces actions de Normandin et de Papineau seraient réglées en prenant pour base le jugement rendu dans la cause de Daigneault. Or, comme je le dis plus haut, dans cette cause de Daigneault on a abandonné \$50⁰⁰. C'est ce qui devrait être fait ici. Il faudrait donc faire une nouvelle déduction de 50⁰⁰ dans la cause de Papineau et de 100⁰⁰ dans celle de Normandin.

Pu ce que dessus, la corporation ne doit rembourser à monsieur Papineau \$125⁰⁰ & 250⁰⁰ à monsieur Normandin.

Quant aux frais, messieurs Beaudin & cie ont attendu le conseil, ont fait un quasi règlement et la différence des frais est bien faible. Je crois pour ces raisons que l'on devrait leur payer les frais de l'action celle qui est intentée.

P23/E2,130

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le

189

J'ai cru devoir faire ce rapport
afin de mettre tous les faits devant
le conseil.

J'ai l'honneur d'être
Vos très dévoués serviteurs,
Louis Côté,
Ancien.

No 6963
Le Codem
En Re Cause
Papineau & Normand
10 Dec 1896
L. G.

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6963

*Louis Loderne
in re Cause Daigneau
& Papineau*

10/Dec/96



P23/E2,130

A son Honneur le Maire
 et @
 Messieurs les échevins de St-Henri

Messieurs

Vous n'ignorez pas, sans doute qu'à Montréal il y a des écoles du soir. Ne croyez-vous pas, qu'ici à St-Henri, il serait aussi nécessaire d'en avoir.

La classe qui compose cette ville contient beaucoup d'ouvriers qui ont besoin de connaître les principaux éléments d'une instruction élémentaire. Lorsque le gouvernement s'impose des sacrifices pour l'avantage des ouvriers de Montréal, je ne vois pas pourquoi, il ne s'en imposerait pour St-Henri qui est la 3^{ème} ville de cette Province. Je puis vous certifier que si le gouvernement donne relativement autant à St-Henri qu'à Montréal, notre ville aura une école efficace, si, comme je le crois vous prenez des instituteurs d'expérience et bien qualifiés. Que pour enseigner le français, vous ayez des professeurs ^{français} et des anglais pour enseigner l'anglais, alors vous verrez que nos électeurs profiteront de ces écoles dont vous serez pour ainsi dire les fondateurs.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6964

Jean. Bte. Primeau
demande au conseil
d'établir des écoles du
soir

10/Dec/96



P23/E2,130

74 Oct 96
 Province de Québec }
 Cité de St-Henri } après entente et délibéra-
 tion entre le Conseil de la
 Cité de St-Henri et M. F. d. Frelaud
 pour l'expropriation de la partie de
 sa propriété portant le No officiel
 situé sur la rue Jacques, l'offre de
 \$1565⁷⁰ et une somme par pied pour la
 terrain a été déposée sur un plan
 préparé à cet effet, est faite à M.
 F. d. Frelaud pour l'expropriation de
 la susdite propriété terrain et bâtisse et
 pour tous dommages pouvant résulter
 de l'expropriation. M. F. d. Frelaud est
 présent au Comité et accepte l'offre
 à lui faite et a signé pour servir et
 valoir ce que de droit. M. Frelaud
 conserve la bâtisse érigée sur ledit
 terrain mais devra lier la partie expro-
 priée aussitôt qu'il requis par le Conseil

J. Menécal

F. d. Frelaud



No 6965
Jd Richard
Entente Express
10 Dec 1896

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6965

Ferdinand Fiehaud
Entente de propriété
10/dec/98



P23/E2,130

7 Decembre 1896

Province de Quebec } A une session de Comité
 Cité de St. Henri } Général du Conseil de la Cité
 de St. Henri, tenue à St. Henri au
 lieu ordinaire des sessions des dits Comité
 Lundi le septième jour de Decembre
 Mil huit cent quatre vingt seize. en-
 formement à la loi, à laquelle session
 sont présents M. le Maire, A. P. Bouché
 MM. les Echevins Clemeus Lafleur
 Eug. Guay, J. Senechal & G. Mobeche
 prenant un nomme sous la présidence
 de M. le Maire.

Il est nommé et statué par
 résolutions du Comité Général comme
 suit:-

M. J. Fichaud est présent au
 Comité en re expropriation.

Résolu et adopté que l'offre faite par
 Louis Nap. Senécal de donner pour
 caution Achille C. A. Bissonnette N. P.
 soit acceptée pourvu que ce dernier donne
 une hypothèque de garantie au montant
 de mille piastres sur les lots Nos 96 & 98
 de 1705. Et que M. le Maire soit autorisé à
 accepter tel cautionnement.

Adopté à l'unanimité
 Lecture est faite d'une lettre de M. B. Codrue
 en re affaire J. Senechalier ce dernier
 proposant un arrangement à la Cité
 de St. Henri dans cette cause savoir



le dit Sr Lecavalier abandonnera sa réclamation contre la Cité pour le pair de son aveu, et ceder la partie de terrain en question a la dite Cité moyennant Cent Dollars \$100⁰⁰ pour paiement complet du dit terrain.

L'arrangement susdit est accepté à l'unanimité.

Résolu et adopté à l'unanimité que M. Hubert Foye & Frs Cyr soient chargés de faire l'évaluation de la propriété de M. Octave Blacomin pour l'expropriation de une S^{te} Jacques lesdits évaluateurs devant faire le terrain moyennant \$100⁰⁰ chacun et fournir la quantité détaillée au Conseil.

Le rapport de M. Laureat de la Cité dans la cause de Cité de S^{te} Helene et Jules Daigneau est adopté à l'unanimité et le Sieur Tessier est autorisé a régler les réclamations y mentionnées de la manière y indiquée.

et la séance est levée

et M. Eug. Guay nommé Président du Conseil en l'absence momentanée de M. Gauthier a lieu la séance.

J. M. Beaucal
Greffier

Eugène Guay
Président

No 6966

Comte General

10 Dec 1896

* Mr C. General fourni sa caution

" Jos Lecavalier offre de
regler sa reclamation pour \$100

" Le Greffier autorise a regler
l'affaire Daigneau

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6966

Comité Général

"M^r L. N. Sevecal fournit
son caution

"Jos. Lecavalier offre de re-
gler sa réclamation pour
P. 10.

"Le Greffier autorise à
regler l'affaire d'urgence

10/Dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

Province of Quebec
TOWN OF COTE ST. PAUL.

14 Dec. 1896

To the Secretary Treasurer
City of St. Henry

Dear Sir

I beg to acknowledge yours
of the 4th which I have brought
before the Council who have taken
the matter into consideration

Yours truly
Richard D. D. D.
Sec. Treas
C. St. Paul.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6967

*Cote St. Paul accus
reception d'une lettre*

14/Dec/96



P23/E2,130

St. Henri 15 Dec. 1896

Messieurs

Je serais après avoir examiné soigneusement les batisses appartenant à M. J. Longueoe enge sur la rue St Jacques à St Henri estimé la valeur réelle de ces dites batisses prié et comme suit

Grande Batisse	\$1766.77
Petite "	566.85
Grande	857.21
Petite s'edec	100.16
Porte de cour et cloture	79.75
Total des batisses	<u>\$3368.44</u>
2 ms ecue	603.39
	<u>\$3971.83</u>
Tr. Jan Lopez	240.00
	<u>4211.83</u>
dommages	100.00
	<u>4311.83</u>
	885.75
	<u>\$5197.58</u>
moins	11.83
	<u><u>5185.75</u></u>



P23/E2,130

Garri a Goble Anglais

200	col. pour frame @ 15¢	30 00
500	plds sup. cane batisse 3" @ 5¢	25 00
56	" pour lambouche @ 10¢	5 60
383	" sup. planch. 3" @ 5¢	19 15
270	" pour solives @ 4¢	10 80
570	" " chevrons 6x3 @ 5¢	26 00
1300	couverture en tôle Gans. et bois @ 8¢	104 00
219	plds sup. 3" pour lambrissage d'inv (bois stél) @ 5¢	10 95
4000	plds sup. lambrissage 1 1/2 @ 4¢	160 00
840	" division int. @ 4 1/2¢	32 80
756	" sup. plane. grenier @ 3 1/2¢	26 46
300	" " plafond. @ 2 1/2¢	7 50
1	trappe avec 2 portes	4 00
2	"	1 50
2	echelles	1 50
1	Ventilateur	2 00
292	plds Lambrissage brute @ 2 1/2¢	7 30
3	Porte (bois stél) double 7x4 avec grill. cadre fer etc. @ 18.00	54 00
3	chassis dev. gullage. @ 6.00	18 00
14	" 3x6" x 2.6" doub. fer. @ 7.00	98 00
7	gullage pour marches	13 00
107	plds dalle ble gal. @ 30¢	32 10
30	" dalle " " 25¢	7 50
800	lgs peintures 3 couches @ 15¢	120 00
125	plds vitrage @ 2¢	15 25
3	boite a avion	9 00
25	plds de courroyes en tôle	6 50
1	fleche tournée et decoupe.	6 50
	<u>Montant</u>	<u>\$ 854 91</u>

P23/E2,130

Brix détaillé pour la petite Maison.

35	Verger pour Excavation	@	40	14 00
5	Toises maçonnerie	@ \$9.50		47 50
1	Chemine en briques			12 00
550	Pds madrier	@	44	22 00
550	" lambris 1 1/4	@	44	22 00
75	pds. cour. solives	@	12	9 00
150	" " chevrons	@	3 1/2	11 25
650	" supf. couvertures en bois 1" et tole noir	@	84	52 00
238	pds planchers 3"	@	54	11 90
238	" " 1 3/4	"	"	11 90
238	" " 1 3/4 redoublé	"	"	11 90
30	" cour. division	@ 50¢		15 00
180	" " plinthes	@	54	9 00
100	Vgs. d'Enduits	@ 20¢		20 00
8	carré fontaines	@ 80¢		6 40
1	Escalier ouverte. bar. protée			25 00
4	Portes à panneau	@ \$6.00		24 00
1	Œuvre en fonte emaille tou en assise			31 00
1	Porte d'entrée			15 00
1	" derrière			7 00
1	Tambour avec cour. en tole noir dalle et dalleau d.			46 00
3	Chassis avec doub. fal.	@ \$11.50		34 50
1	" " " " "			10 00
2	Lucarnes	@ \$12.00		24 00
4	Appartement tapissée	@ \$2.50		10 00
250	Vgs. peinture à 3 couch. int et ext	@ 15¢		37 50
100	" superficielle vitrage	@	94	9 00
15	Pds. cour. dalle en bois	@ .20¢		3 00
1	Puits dans la cour.			15 00
	Montant			\$566.75

P23/E2,130

		Mont Rapp.	
		1314	33
1	Bouserie de cheminée	5	00
1	" " " dans salon	4	00
1	Pentrie dans la cuisine 3 portes	22	00
1	Trappe	1	50
2	Trous tuyau dans le planchers	3	00
1	Évier en fonte emaille avec ses accessoires	31	00
1	Porte privée avec Vestibule	25	00
8	chassis 5x6"x3.6" avec doub. pal. @ 12.00	96	00
2	Souspirants avec volet @ 4.00	8	00
4	Jueanes complete @ 12.00	48	00
500	Vgs. de peinture a 3 couche int & ext. @ 15	75	00
4	Appartements tapissés @ 2.50	10	00
239	Pds carré vitrage @ 9¢	21	51
59	" carr. dalles en bois @ 20¢	11	80
1	armoire sur galerie	3	00
1	bout canal en bois	2	00
1	dalleau 12x12 = 8 pds	4	00
4	Pilastres moulée sur facade	5	50
	Panoux dans la bouserie sur facade	5	00
114	pds cour. de base autour de la bâtiss 12¢	13	63
1	cour d'eau sous la maison .. convert en puise et ciment	50	00
	Montant	1766	77

Prix détaillé de la Grande Maison

140	Vgs. Excavation @ 40¢	56 00
20	Toise maçonnerie @ 9.50	190 00
1	cheminée en briques	50 00
1	" " " plus petite	30 00
1700	pds sup. pour le carrelage de la batterie en pièces de 10x5 @ 9¢	153 00
1700	pds. lambrigoies 1 1/4 @ 4¢	68 00
300	" cour. solives 11x5 @ 12¢	36 00
750	pds. sup. planches 1 1/4 rez-de-chaussée @ 6¢	45 00
360	" cour chevons central 5x5 @ 7¢	25 20
750	" de planches 1 1/4 @ 6¢ mansarde	45 00
750	" " " 7/8 redouble @ 3¢	22 50
1416	" sup. couverture en fer et bardoux @ 6¢	84 96
1416	" " " " " tole gal. @ 9¢	127 44
157	Vgs peinture sur court. @ 15	23 55
700	pds. sup. couverture 7/8 pour redouble une partie de la couverture @ 3¢	21 00
54	pds. cour. division en bois @ 50¢	27 00
754	" sup. plafond en bois @ 4¢	30 16
280	" cour. plinthes @ 6¢	16 80
54	" " colonnages @ 15¢	8 10
225	Vgs. d'Enduits @ 20¢	45 00
1500	Pds. sup. foulures 1x2	12 00
27 1/2	" cour. galerie derrière @ 1. 25	48 12
27 1/2	" " " devant @ 2.00	55 00
4	Marches escalier derrière	4 00
4	" " " devant	4 00
12	" " " mansarde. potain etc. 1.25	21 00
6	" " " cave @ 75¢	4 50
6	Portes à panneaux cachés etc. 6.00	36 00
1	" d'arches à 2 volets	12 00
1	" vitre derrière doubl.	10 00
2	" en planches	2 00
	Mont - D'Or	\$1314.33

Shedes situés derrière la Petite Maison

64	Pds solle 8x10 @	20¢	12.80
850	" sup. framage, colonnage @	3¢	25.50
286	" couverture @	4¢	11.44
116	" pontage @	5¢	5.80
768	" entourages 1 1/4 @	4¢	30.72
2	Portes en balles compl. \$3.50		7.00
46	Vgs peintes à 3 couches @ 15¢		6.90
	Montant		\$100.16

Cloture et Portes de Cour.

1	Grande Porte cour. pris des courtes		29.00
1	Porte de cour sur la rue St Jacques		21.00
33	Balustrade devant le tout peint à 3 couches @ 75¢		24.75
1	Pagé de cloture brute		5.00
	Montant		\$79.75

No 6968

Fis Cyp Rappas
in reevaluation

de J. Lamerdes.
15 Dec 1896

4078 7160



P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6968

Francois Cyr.
Rapport in re evalua
tion J.A. Languedoc.

15/Dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

244 Wood St
The Westmont

To the Treasurer
City of St. Henry.

Dear Sir

Enclosed check
on Merchants Bank of
Canada for \$75⁰⁰ for
assessments due on property
franc St Antoine St

Yours
Henry Kellson

address above

cheque
a/c H. Kellson
15 Dec 96

Henry Kellson



P23/E2,130

No 6989
Elm Cottage,
Berthier en haut.

Henry Kitson
demande cheque
endossé par lui.

15 Dec 1896

H.K.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6969

*Henry Kilson deman-
de cheque endorse par
lui*

15/dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

L. J. FORGET.

L. J. FORGET & CO.,

L. J. FORGET.

1713 & 1715 NOTRE DAME STREET,

Montreal, Dec. 14, 1896

Monsieur L. N. Senécal,

Secrétaire Ville St. Henri,

Monsieur:-

Je serai prêt à vous rencontrer demain,
entre 3 1/2 P. M. et 4 hres, ici à mon bureau,

Bien à vous,

L. J. Forget

PRESIDENT

pr

[Signature]



P23/E2,130


Ms
150

No 6970

Lf Forgee
dis qu'il se
pret a ren-
contrer MW

L. M. Senechal
15 Dec 96

LMS



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6970

L. J. Forget dit qu'il
est prêt à rencontrer
M^r L. N. Sénécal
15/Dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

Auer Incandescent Light Mfg. Co.

(Limited.)

A. O. GRANGER,
PRESIDENT & GEN'L MANAGER.
THOMAS SUTTON,
SECRETARY-TREASURER.

~~No. 1 St. James Street,~~

~~No. 1898 Notre Dame Street,~~

1682 and 1684 Notre Dame Street,

JOHN MURPHY,
VICE-PRESIDENT.
W. R. GRANGER,
SUPERINTENDENT.

TELEPHONE 1773.
CABLE ADDRESS, "GRANGER."

MONTREAL, Dec. 15th. 1896. 189

The Corporation of St. Henri,
3 Place St. Henri, ST. HENRI.

Sirs:-

From November 20th. 1896 we agree to keep the fifteen Auer
Lights in your offices in good order free of charge.

Very truly yours,

AUER INCANDESCENT LIGHT MFG. CO. LTD.

Per 



P23/E2,130



No 6471

Auer Light Co.
No 1000
As lamps
15 Dec 96

W. M. S.

The Corporation of St. Henri

AMES INCANDESCENT LIGHT MANUFACTURING CO. LTD.

As per invoice

of order book of goods

as shown to keep the fifteen Auer

Dec. 14th 1896

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6971

Auer Light Company
Re entretien des lampes

15/dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,
AVOCATS,
1598, RUE NOTRE-DAME.

Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boite 2265

S. BEAUDIN, C. R.
J. T. CARDINAL, L. L. B.
L. J. LORANGER, L. L. L.
P. ST-GERMAIN, L. L. B.

Montreal, 15^e Décembre, 1896.

A M. le Maire et à MM. les echevins de la
Cité de St Henri.

Messieurs,

Notre client, M. Lecavalier, pour qui nous a-
vons intenté une action en dommages contre vous, nous autorise à
régler cette action avec la Cité de St Henri, pour la somme de
\$150.00 et les frais de l'action telle qu'intentée.

M. Lecavalier s'engage de vous remettre en posses-
sion du terrain dont vous vous étiez emparé illégalement, et renon-
cer à tous dommages lui résultant de la prise de possession que
vous avez faite de son dit terrain.

Pour ne pas augmenter les frais, vous nous oblige-
riez infiniment en nous donnant une réponse le plus tôt possible.

Vos serviteurs,

Beaudin, Cardinal, Loranger
& St Germain



No 6972

Joseph Lecavalier
& Benoit
en reclamation
en dommages

15 Dec 1896

S.M.S.



P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6972

Jos. Lecavalier &
Beaudin in res-
clamation en dommages
15/dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

original

Province de Quebec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri et a
tous ceux qu'il appartiendra

AVIS PUBLIC est par le present donné que les listes DES
ELECTEURS MUNICIPAUX pour les Quartiers St Antoine. St Henri.
St Jacques. et St Augustin sont maintenant complétées et depo-
sées au Bureau du Conseil ~~maint maintenant~~ et y resteront ouvertes
a l'examen des interressés et de leurs représentants durant les
quinze jours suivant la date de cet avis

*à décoller
Cité de
St Henri
D.M.S.*

Dans cet intervalle de quinze jours quiconque croira devoir
se plaindre des dites listes ou de quelqu'unes d'elles pour lui
ou pour une autre personne pourra le faire en donnant a cet
effet au Greffier Tresorier un avis par écrit mentionnant l'obj
jet de sa plainte.

Donné a St Henri sous mon seing et le Sceau de la Corporation e
ce Seizième jour de Decembre Mil huit cent quatre vingt seize

Bureau du Conseil
Hotel de Ville
3-5 Place St Henri

(in name of)
J. M. Senechal
Greffier & Tresorier



de Quebec
St Henri

To The Inhabitants of the City of St Henry
and to all whom it may concern

PUBLIC NOTICE is hereby given & that the LISTS OF MUNI-
CIPAL ELECTORS for the St Antoine, St Henry, St James and St Au-
gustin Wards are now completed and deposited in the office of
the Council of Said ^{Cité} of St Henry and they shall remain open to
the inspection of all parties interressed and their representa-
tives during the fifteen days next after the date of the pre-
sent notice.

In such space of fifteen days any person having a ground
of complain in respect of such list or any one of them person-
nally or for another may complain there of by giving to that ef-
fect a written notice to the City Clerk of the said City speci-

P23/E2,130

ifying the ground of complaint.

Given at St Henry under my hand and the seal of the Corporation this Sixteenth day of December One thousand eight hundred and ninety six

Office of the Council
Nos 4-5 Place St Henri

J. McSweeney

City Clerk

de Québec }
 S^e Henri } Je soussigné Adolphe Senechal
 de la Cité de S^e Henri et résidant en la
 dite Cité de S^e Henri, certifie par les présen-
 tes et fais rapport sous mon serment d'office
 que le seizième jour de Décembre Mil
 huit cent quatre vingt seize j'ai affiché
 trois vraies copies dûment certifiées d'un avis
~~Règlement~~ ~~de~~ public de la liste des électeurs
~~communes~~ et d'un avis public du dit
 Règlement et annexes comme suit:

Une vraie copie dûment certifiée dans
 les langues Française et Anglaise, à la porte
 de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine
 de S^e Henri, sise et située en la dite Cité
 de S^e Henri coin des rues S^e Pierre et
 S^e Jacques, une copie dûment certifiée dans
 les langues Française et Anglaise, à la porte
 de l'Hotel de Ville de la Cité de S^e Henri
 sise et située en la dite Cité de S^e Henri
 à l'intersection des rues Notre Dame et
 S^e Jacques appelé place S^e Henri et une
 autre copie dûment certifiée dans les lan-
 guages Française + Anglaise à la porte de
 l'Église Catholique Apostolique et Romaine
 de S^e Elisabeth, sise et située dans la
 Paroisse de S^e Elisabeth dans la dite Cité
 de S^e Henri, étant les lieux ordinaires des
 affiches, et je certifie de plus avoir lu les
~~dits Règlements et avis public~~ dans les lan-
 guages Française et Anglaise à haute et intelli-
 gible voix le Dimanche le ~~20~~ ~~de~~ Vingtème
 jour de Décembre Mil huit cent quatre vingt
 six à l'issue du service divin du matin
 étant le dimanche que j'ai lu les ~~dits Rè-~~
~~glements et avis~~ ~~publics~~ ~~qui~~ ~~suivent~~ et le
 premier ~~après~~ ~~le~~ ~~dit~~ ~~se~~ ~~jour~~ ~~que~~ ~~les~~ ~~(dits)~~ ~~regle-~~
~~ments~~ ~~ont~~ ~~été~~ ~~rendus~~ ~~publics~~
 En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rap-
 port ce vingtème jour de Décembre 1896

No 6973

Avis de pot listé des
électeurs municipaux
pour l'année 1896

16 Dec 1896

L. M. S.

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6973

*Avis depot de liste
des electeurs municipi-
paux pour l'annee 1896*

16/dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130



16 Décembre, 1896.

L. H. Sénécal. Ecr.

Greffier de la Cité de
St Henri.

Cher Monsieur,

J'ai transmis à mon honorable collègue, M. Hackett, la
résolution de votre conseil de ville demandant des écoles du soir.
C'est avec plaisir que j'ai appuyé cette demande. Je vous trans-
mettrai la réponse aussitôt que recue.

Bien à vous.

Louis Beaubien



No 6974

Louis Beaubien
lettre Rescol
du soir.

• 16 Dec 1896

L.M.S.



Louis Beaubien

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6974

Louis Beaubien
Lettre re écoles du soir
16/Dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

Telephone Bell 2953.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

J. A. C. Madore, B. C. L.
E. Guerin, B. A., B. C. L.
~~J. A. C. Madore, B. C. L.~~

Montreal, 18 Decembre 1896-

A la Cité de St. Henri

Messieurs,

Nous vous incluons le montant de la dette
et des frais dans cette affaire de Beaudry contre la Cité de
St. Henri tel qu'il appert aux différents états détaillés.

La cour de Révision a rendu jugement le trente Novem-
bre dernier prétendant que la cité était obligée de payer
immédiatement les frais de Mr. Beaudry. Ce jugement ne nous
a pas convaincu que Mr. Beaudry a raison; mais nous devons
nous y soumettre. Nous vous ferons remarquer que les différen-
tes parties dans la cause de Barry & Vir sont obligés de pay-
er leur quote-part des quatre-cent cinquante-neuf piastres et
quatre-vingt-centins (\$459.80). Nous allons leur envoyer leur
état et s'ils ne payent pas nous devons procéder contre eux.

Aussitôt que nous aurons collecté les autre parties
nous vous enverrons le montant ; en attendant nous vous prions
de nous envoyer immédiatement un chèque et d'obliger

Vos dévoués,

Madore & Guerin



P23/E2,130

No 6975

Jab Madou
compte en re
Jab Beaudry

18 Dec 96

Paris



Paris le 18 Dec 96
Monsieur le Receveur
de la Ville de Paris
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
un mandat de paiement de 100 francs
à l'ordre de Monsieur le Receveur
de la Ville de Paris, pour le compte
de Monsieur le Receveur de la Ville
de Paris, en vertu de la délibération
du Conseil Municipal en date du 15
Novembre 1896, relative à la
répartition des dépenses de la Ville
de Paris, pour l'exercice 1896.

Monsieur le Receveur
de la Ville de Paris

PARIS
18 DEC 96

18 Dec 96

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6975

Jac. Madore
in re J.A. Beaudry
18/dec/96



P23/E2,130



BILL

Loi amendant la charte de la compagnie "l'Union des abattoirs de Montréal".

ATTENDU que les abattoirs publics de la compagnie "l'Union des abattoirs de Montréal" sont amplement suffisants, non seulement pour les besoins de la cité de Montréal, mais aussi pour ceux des municipalités adjacentes à la dite cité et de toutes les municipalités de l'île de Montréal, et qu'il est aussi désirable que d'autres abattoirs soient établis dans d'autres municipalités que celles qui peuvent être desservies par les abattoirs actuels ;

Attendu que la prohibition de l'abattage des animaux dans les municipalités rendrait le contrôle des viandes plus facile et favoriserait d'ailleurs la santé publique ;

Attendu que pour le bon fonctionnement des dits abattoirs actuels et de ceux qui pourraient être établis, il est opportun de permettre que des arrangements soient faits entre la dite compagnie et la cité de Montréal, ou toute municipalité dans laquelle des abattoirs, parcs ou marchés aux animaux pourraient être établis à l'avenir, pour nourrir les animaux aux dits abattoirs et aux parcs ou marchés aux animaux en la dite cité, pour la collection des droits sur les animaux, y compris les rentes, frais et redevances pour l'usage et l'occupation des parcs et marchés publics et des étaux ou partie d'iceux, et autres choses en rapport avec ses parcs ou marchés ;

Attendu que la localisation des abattoirs publics aux marchés aux animaux de la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc et de la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, rendrait l'abattage des animaux plus facile et favoriserait le commerce ;

Attendu que les immeubles de la compagnie ont, depuis l'acquisition que cette dernière en a faite, considérablement augmenté en valeur ;

Attendu que la compagnie "l'Union des abattoirs de Montréal" a demandé à la législature d'amender sa charte de façon à lui accorder des pouvoirs plus étendus, et qu'il est à propos d'accéder à sa demande ;

487. ch. 64

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. La compagnie et toutes les municipalités dans la province peuvent de temps à autre faire ensemble des arrangements, soit pour aucune période de temps qui pourra être convenue, ou soit à perpétuité, permettant aux habitants de telle municipalité ou telles municipalités avec laquelle ou lesquelles des arrangements pourront être faits, de faire usage des abattoirs de la dite compagnie, ainsi que des parcs ou marchés aux animaux y attenants, déjà établis, ou de ceux qui pourront l'être à l'avenir ; et à l'occasion et pendant la durée de tels arrangements, il sera loisible à ces municipalités d'interdire dans leurs limites l'abattage des animaux ailleurs que dans les abattoirs publics de la compagnie, bien que non situés dans la municipalité avec laquelle ou lesquelles un arrangement aura été fait tel que ci-dessus,—de manufacturer ou faire consommer ou fondre la substance fertilisante de la graisse, ou du suif, de l'huile et autres substances provenant des dits animaux ou aucune matière animale, de faire l'inspection et la salaison des peaux vertes et peaux marinées et revêtues de leurs fourrures.

2. La compagnie et la cité de Montréal, ou toute municipalité dans la province, peuvent faire de temps à autre des arrangements, soit pour aucune période de temps qui pourra être convenue, soit à perpétuité, pourvoyant à nourrir les animaux aux abattoirs et aux parcs ou marchés publics, en la dite cité ou dans aucune municipalité où il en sera établi à l'avenir, confiant ou cédant à la dite compagnie la collection des droits à prélever par la dite cité ou par aucune telle municipalité sur tels animaux, y compris les rentes, frais et redevances pour l'usage et l'occupation des parcs et marchés publics et des étaux et partie d'iceux, ainsi que toutes autres choses en rapport avec les abattoirs publics et les marchés aux animaux vivants ; le tout à telles conditions qui pourront être arrêtées entre la compagnie et la dite cité ou aucune municipalité.

3. Nonobstant ce qui est contenu dans l'acte 48 Victoria, chapitre 60, il sera loisible à la compagnie de transférer ou localiser ses abattoirs publics ou aucun d'eux aux parcs aux animaux de la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc, ou à ceux de la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, en la cité de Montréal.

4. Il sera loisible à la compagnie de capitaliser ses immeubles à une valeur égale à l'évaluation municipale qui en est actuellement faite.

5. Toute municipalité avec laquelle des arrangements seront faits en vertu des dispositions ci-dessus, ou dans lesquelles des abattoirs, parcs et marchés aux animaux vivants seront établis par la compagnie, pourra accorder à la compagnie ci-dessus une exemption des taxes générales et spéciales sur ses propriétés, établissements et machines, ainsi que de la taxe d'affaires ou autres, pour une période de temps n'excédant pas vingt-cinq (25) ans.

6. La présente loi entrera en force le jour de sa sanction.

420
2140

315
17

2205
315

5355

No 6976

(Orig.) No 70

4e Session, 8e Législature, 60 Victoria, 1896

BILL PRIVÉ

Loi amendant la charte de la compagnie
"l'Union des abattoirs de Montréal."

21 Dec. 1896

Première lecture, 1896

Deuxième lecture, 1896

M. Parizeau

M. PARIZEAU.

QUÉBEC

Imprimé par L.-J. DEMERS & FRÈRE

1896

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6976

Union des Abattoirs de
Montreal
Amendements a sa charte
21/dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

TELEPHONE 2679 — CABLE "MERRILL"

DUHAMEL & MERRILL,

Avocats,

JOSEPH DUHAMEL, C. R.
ALFRED E. MERRILL, L. L. B.

1709, RUE NOTRE-DAME, 1709

(Bâtisse de la "Royale" Vis-à-Vis le Séminaire)



DUHAMEL & MERRILL,

Barristers, &c.

JOSEPH DUHAMEL, Q. C.
ALFRED E. MERRILL, L. L. B.

1709, NOTRE-DAME STREET, 1709

(Royal Insurance Building, Opposite the Seminary)

Montreal, 23 Décembre 1895

Toussaint J. Aquin, Ecr.,
Maire de St-Henri,
Hôtel-de-Ville,
St-Henri.

Mon cher monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui de Mr. le Notaire Archambault, les documents pour signer, concernant l'expropriation d'une partie de la propriété de la succession, à St-Henri.

Ainsi qu'il avait été convenu entre nous avant l'expropriation, la succession doit laisser à la ville St-Henri, pour le paiement d'arrérages des taxes, le montant qui lui a été accordé par l'expropriation du terrain en question.

En examinant le compte des taxes, je m'aperçois que les intérêts sont chargés et forment environ une somme de \$25.00. Comme vous le savez sans doute, quand il s'est agi de faire expropriation de ce terrain-là, j'ai fait faire un plan par Mr. Marien, pour lequel, j'ai payé \$25.00, et comme la ville de St-Henri n'inclut pas dans le montant qu'elle nous accorde les frais et déboursés que nous avons faits, je crois, qu'il n'est que rai-



P23/E2,130

TELEPHONE 2679 - CABLE "MERRILL"

DUHAMEL & MERRILL,
Avocats,
JOSEPH DUHAMEL, C. R.
ALFRED E. MERRILL, L. L. B.

1709, RUE NOTRE-DAME, 1709

(Bâtisse de la "Royale" Vis-à-Vis le Séminaire)



DUHAMEL & MERRILL,
Barristers, &c.
JOSEPH DUHAMEL, Q. C.
ALFRED E. MERRILL, L. L. B.

1709, NOTRE-DAME STREET, 1709

(Royal Insurance Building, Opposite the Seminary)

Montreal,

1895

-2-

sonnable que les intérêts sur ces taxes soient déduits. J'étais sous l'impression que c'était là l'entente qui avait eu lieu entre nous, quand nous avons accepté 60¢ par pied pour le terrain exproprié.

Veillez donc être assez bon de nous accorder cette réduction d'intérêt, ce qui nous compensera un peu pour les déboursés que nous avons faits. En recevant une réponse favorable, demain, nous signerons immédiatement les documents.

Veillez agréer mes plus sincères remerciements pour vos bons services.

Votre tout dévoué,

J. M. Duhamel M. D.

No 6977

Duchanel & Merrill
lettre en Re
Expropriation

23 Dec 96.

Luc

5
4
3
2
1

EXPRESS

VERNEE & WEBBETT
MONTREAL

VERNEE & WEBBETT
MONTREAL

P23/E2,130

CITÉ DE ST.-HENRI.

Archive No 6977

Duhamel & Merrill
in re expropriation

23/Dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130



A Mons. le Maire et
Messieurs les Echevins de
la Cité de Saint-Henri

Messieurs
La Magnifique réponse
que vous avez donnée l'an
dernier aux Membres de
la Société de St-Vincent
de Paul de Sainte-Elisa-
beth, les engage à sous-
présenter de nouveau une
demande en faveur de
leur société et leur ins-
pire la confiance qu'
elle sera accueillie
favorablement.

M. J. J. J.
J. J. J. J.
Société de St-Vincent
de Paul de Sainte-Elisa-
beth
No 698

P23/E2,130

En votre qualité de
Président de la Société
de St. Vincent de Paul,
j'ai l'honneur de vous
présenter cette supplique,
en tant que membre
de la dite Société et.
j'ai le ferme espoir
que vous l'accueillez
très favorablement.
Les Doyens que nous
sollicitons par votre
courtoisie, savent de
certitude, comme nous
la générosité des Mes-
sieurs les Echevins
de la Cité de St. Anne.

Cher Raymond Président
de la "St. Vincent de Paul" de
St. Elizabeth
16 Dec 196 -

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6978

La St Vincent de Paul
demande de l'aide au
conseil

24/dec/96

"St. Elizabeth"



P23/E2,130

P23/E2,130



24 Décembre, 1896.

L. H. Sénécal, Ecr.
Greffier de la Cité de
St. Henri.

Cher Monsieur,

Je suis bien aise de vous transmettre la lettre ci-in-
cluse reçue de mon honorable Collègue le Secrétaire de la Province.
Vous verrez qu'il vous accorde une somme de \$ 300 pour vos écoles
du soir.

Bien à vous.

Louis Beaubien



P23/E2,130

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,

No.2551/96

QUÉBEC, 18 décembre 1896.

L'honorable Louis Beaubien,
Commissaire de l'Agriculture,
Québec.

Mon cher Collègue,

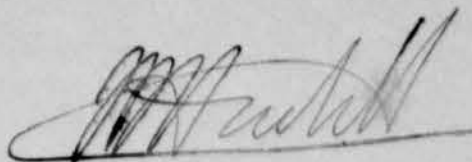
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 du courant par laquelle vous transmettez copie d'une résolution passée par le conseil de la municipalité de St Henri, à l'effet d'avoir des écoles du soir.

En réponse, je suis heureux de vous dire que je leur accorde volontiers leur demande et je vous prie de me laisser savoir le plus tôt possible quel montant il faudra mettre à leur disposition pour cette fin.

J'ai l'honneur d'être,

Mon cher Collègue,

Votre tout dévoué,

1300.


Secrétaire de la province.

N.B. J'accorde à cette fin la somme de \$300.00



Secrétaire de la province.

No 6979
L'Hon M. Haché

accorde les votes
au sein à St.
Hedre et des
mande quel
moment il
doit mettre
pour cette fin

L. H. Armeval
Secrétaire

1702 1762
- 1762
1762

24 Dec 95

L. H. S.

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6979

Mr. Hackette ac-
corde une somme
de \$300⁰⁰ pour les
écoles du soir à
St Henri —

24/dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

No 6980

Emile Heber
en sa réclamation
d'indemnité

24 Dec 96

L.M.S.

St-Henri 16 Dec '96

Mr LeGreffier

Je vous serais
reconnaissant d'attirer l'at-
tention du Conseil sur le fait
que ma réclamation de
\$300⁰⁰, pour services d'auditeur
1895, avait dû être réflé-
chy a long temps et comme
Je le suis. J'en aurais besoin
dans le moment. Je le serais
obligé, de bien
vouloir passer l'assentiment
à l'urgence et l'Assemblée de
ce fait



Très
L.M. Semard Es. Emile Heber
Greffier St-Henri

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6980

Emile Hebert
reclamation d'audite

24/Dec/96



P23/E2,130

26 Décembre/96
 Province de Québec }
 Cité de St Henri }

Après entente et délibération entre le
 Conseil de la Cité de St Henri & Monsieur
 James Stuart l'offre de cinquante cents du
 pied est faite au dit M. James Stuart
 pour l'expropriation d'une partie de sa
 propriété située sur la rue Bourget et
 portant le No officiel 2018 & 2019

L'offre susdite est acceptée par le dit Mr
 James Stuart pour l'expropriation d'une
 partie en front de sa propriété requise par
 la Cité de St Henri pour la ligne homo-
 loguée de la dite rue Bourget, le tout con-
 forme au plan préparé par M. J. E. Vanier
 Ingénieur de cette Cité. La somme susdite
 étant pour le terrain et pour tous dommages
 qui pourraient résulter de cette expropriation
 et le dit Mr James Stuart a signé comme
 acceptant



J. M. Rivest James Stuart

No 6981

James Stuart
intente expropriation

Time

26 Dec 1896

L.M.S.

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6981

James Stuart
Entente re-expropriation
26/Dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

Telephone Bell 2953.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

New York Life Building,

Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

J. A. C. Madore, B. C. L.

E. Guerin, B. A., B. C. L.

P. B. Lavolette, B. C. L.

Montreal, 28 Decembre 1896

A
LA CITE DE ST. HENRI.

In re Petit vs La Cité de St. Henri.

Jugement a été rendu dans cette affaire le vingt-trois Decembre courant accordant au Demandeur une somme de cent cinquante (\$150.00) piastres de dommages. Comme vous vous en rappelez, sans doute, le Demandeur avait poursuivi pour douze cents piastres (\$1200.00) de dommages parce que, disait-il les eaux ne s'écoulant pas bien en face de sa propriété, avaient endommagé considérablement les fondations de sa maison.

La Cité a prétendu que lors de la construction de sa maison le Demandeur avait construit plus bas que la chaussée et qu'en conséquence il était seul responsable des dommages qu'il aurait pu souffrir.

La Cour a rendu son jugement en se basant sur le fait que les deux petites rigoles chaque côté de la rue et la rue elle-même avait été obstruées pendant un temps assez considérable par des bouts de madriers, ce qui avait empêché l'eau de s'écouler.

Toute la cause repose sur une question de pré-



P23/E2,130

Telephone Bell 2953.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

J. A. C. Madore, B. C. L.

E. Guerin, B. A., B. C. L.

P. B. Lavolette, B. C. L.

Montreal, 189.....

vest sur l'appréciation de cette preuve. La preuve est assez
contradictoire sur le fait que des madriers placés dans la
rue auraient empêché l'eau de s'écouler; mais comme dans toutes
les causes contre les municipalités le Juge a cru devoir don-
ner le bénéfice du doute au Demandeur.

Les délais pour aller en Révision expireront le
trente-un courant. Veuillez bien nous dire avant cette date
ce que vous avez l'intention de faire..

Vos dévoués,

Madore Guerin

SUPERFINE
LINEN RECORD

P23/E2,130

No 6982

Maison d'Guerin
jugement, in re
cause Petit
28 Dec 1896
C.N.S.

RECORD
Maison d'Guerin
LES TROIS
... de la ...
... de la ...
... de la ...
... de la ...
... de la ...
... de la ...
... de la ...

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6982

Madore & Guerin
Jugement in re cause
Petit -
28/dec/96



P23/E2,130

28^e Dec/96

Province de Quebec } A une session de Comité
 Cité de St-Henri } Général au Conseil de la
 Cité de St-Henri, tenue à St-Henri
 au lieu ordinaire des sessions desdits
 Comité, Lundi le vingt-huitième jour
 de Décembre Mil huit cent quatre vingt
 seize, conformément à la loi, à laquelle
 session sont présents, M.M. les Echevins
 Clément Lafleur, Eug Guay, M. Labeche
 J^s Senechal & G^e Meloche, prenant
 un quorum sous la présidence de Mr
 le M^e Maire A. A. Bernard

Il est ordonné et statué par résolu-
 tions du Comité Général comme
 suit savoir:-

Resolu et adopté que le Greffier soit
 autorisé à notifier Mr Ouesime Bouelle
 délégué présent à l'assemblée du Conseil
 Mercredi le 30 Décembre 96.

Resolu et adopté que le Greffier soit
 autorisé à venir à la commission
 de la nuit que le Conseil suggère la
 nomination de Mr J. Bte Grimeau
 comme directeur des Ecoles du soir
 à St-Henri



Les comptes suivants sont présentés et
 approuvés, savoir:-

Bouff. Gohier \$ 2304 L. Robert \$ 3452

Bell Telephone \$235 J. A. Giroux \$0,30
 \$1313 \$3565 \$4380 Dr S Maccluff 3125
 Art View \$500 Chas Fisher 190 \$1280 \$270
 W Lamb \$1815 J. R. Maud \$8395 J. J. J. J.
 Bisailon \$340 P. A. Gougeon \$353 \$0,07
 \$747 \$924 Louis Tydel \$2250 O. J. J. J.
 \$225 \$2745 Madoc & Guerin \$30690
 \$618 \$4220 \$5850 \$4140 The Star \$313
 Gazette Printing Co. \$300 Humides Frisay
 \$2900 F. Seguin \$775 Spickman &
 Buchheld \$100 Geo. Ritchot \$4400
 Alph Beaudoin \$780 C. Thoret \$2900
 Alph Beaudoin \$1888 Robert & Robert
 \$2445 O. Henri Bazar Inc. Co. \$58.

Résolu et adopté qu'un montant de
 mille dollars soit payé à M. J. J. J.
 Louis Codere avocat en jugement
 de ses honoraires de 1896 et le
 même montant devant être payé
 par suite par l'année 1897 et
 une résolution en prime soit
 passée par le Conseil.

~~La séance est levée~~

Le Conseil accorde le permis à la
 Commission scolaire de St-Henri de
 faire la division proposée entre les
 locaux des Commissaires & de la Cité
 les travaux devant être exécutés sous

la surveillance de M. C. Lefleur.
 La séance est levée
 Greffier: Des
 P. A. J. J. J. Président

No 6983

Comite General

28 Dec 1896

Lus

- " Le Conseil suggere que
M^r P. Prineau aux Commissions
- " Acceptation de compte
- " Engagement de M^r L^s
Cedone a \$1000 par annee

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6983

Comité Général

"Le conseil suggère J.B. Guimau
aux commissaires

"Acceptation de comptes

"Engagement de S. Codrès à 1000.

28/dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,
AVOCATS,
1598, RUE NOTRE-DAME.

Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boite 2265

S. BEAUDIN, C. R.
J. T. CARDINAL, L. L. B.
L. J. LORANGER, L. L. L.
P. ST-GERMAIN, L. L. B.

Montreal, 29 Décembre, 1896.

L. N. Sénécal, Ecr., Secrétaire-Trésorier,
S T H E N R I.

Monsieur,

Nous sommes chargés par Monsieur Emile J. Hébert, de la cité de St Henri, de réclamer de la corporation de la cité de St Henri la somme de \$99.99, balance qui lui est due par la corporation pour le coût de l'audition des livres pour l'année 1895.

En payant cette somme dans le cours de cette semaine la corporation s'évitera une poursuite.

Vos obéissants serviteurs,

*Beaudin, Cardinal, Loranger
& St Germain*

Dette	\$99.99
Lettre	2.00
Total	----- \$101.99



70 6984

Beaudin & Cardinal
Reclamation de
\$99 de Mr J. H. Heber
Auditeur

29 Dec 1896

L. M. S.

Reçu de la somme de \$99
payée par Mr J. H. Heber
à Mr L. M. S.



P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6984

Beaudin & Cardinal
reclamation de \$99.00
de L. J. Hebert.
29/dec/96



P23/E2,130

P23/E2,130

Office of the Railway Committee of the Privy Council

N^o 11182

Subj: 197-19

Ref: 6776



Ottawa, Dec 29th 1896. —

Sir

I am directed to acknowledge the receipt of your letter of the 24th instant, re Montreal Street Railway crossing the Grand Trunk Railway on Notre Dame Street, in the city of St. Henri, and to say, an order of the Railway Committee of the Privy Council was issued on the 28th instant, approving of the interlocking appliances at this crossing.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Colman Deane

Secretary, Railway Committee, P.C.

L. A. Senecal Esq
Town Clerk,

St. Henri, P.Q. —



No 6985

Lettre du Gouvernement
du Re. Traverse
des petits char
à la crossing de
rue N. Dame

29 Dec 1896

LWS

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6985

Gouvernement lettre
in re traverses des pe-
tib-chars à la crois-
sing de la rue N. D.
29/Dec/96



P23/E2,130



*Copie du présent
certificat
ce 15 Janvier 1897*

Je soussigné
certifie que
j'ai été appelé auprès
de monsieur Joseph Craig
le 18 de ce mois, et
que je l'ai trouvé avec
une mauvaise luxation
des os du poignet
telle que j'ai cru
devoir la remettre entre
les mains d'un
chirurgien, M. Dr. Grosseau,
et que suivant toutes
les probabilités jusqu'à
ce jour elle en restera
infirmes.

Montreal 30 Decembre 1896
G. J. Lenoir.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. *6986*

*M. Jos. Lenoir donne
certificat de l'accident
arrivé à Dame J. Craig.
30/Dec/96*



P23/E2,130

30 Decembre 1896

Province de Quebec }
Cité de St. Henri }

A une assemblée du Bureau
des Reiseurs de la liste des
Electeurs Municipaux de la Cité de St. Henri
tenue, à St. Henri au lieu ordinaire
des sessions du Conseil de la dite Cité
diûment convoquée conformément à la loi
et aux ains publiés donnés à cet effet.

à la Mercredi le trentième jour de Decembre
Mil huit cent quatre vingt seize, con-
formément à la loi, à laquelle session
sont présents M. M. les Echevins —
Clement Lafleur, Eug Guay & Aimé Taillefer
formant un quorum sous la présidence
de Mr Arme Taillefer qui est nommé
président du Bureau des Reiseurs

Il est ordonné et statué par
résolutions du Bureau des Reiseurs
comme suit: L. M. Senecal secrétaire.

Les applications suivantes pour inscrip-
tion à la liste des Electeurs Municipaux
de 1896 sont présentés savoir:-

S. A. Sicard Machiniste No 136 Rose Bellina
Ant Poitras Plombier 175 St. Philippe
Emmanuel Turcotte Cordonnier 123 St. Emelie
Adelaud Gervais Forgeron 75 A Turgeon
Francois Lépine Ferblantier 85 Rose Bellina
Joseph Myre Etudiant 172 Beauvoisin
Adolphe Benzin avocat 96 Avenue du Parc
J. B. Primeau instituteur 1903 Jacques
Perpetu Soguin Charbonnier 38 Rose Bellina



P23/E2,130

Bureau de

TELEPHONE N° 8157.

L'Inspecteur General de la Cite de St.-Henri,

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

PHILIPPE BLAIS,

Inspecteur.

HOTEL-DE-VILLE

5 Place St-Henri.

St.-Henri, 30 Dec 1896

Jesousigne declare avoir
21 ans revolus et reclame
le droit d'etre enregistree
sur la liste des Electeurs
Municipaux.

Jereside au no 88 Rue
Rosebellema, Cite des Menes.

Francois Lepine
Seblantier,



St Augustin

P23/E2,130

Bureau de

TELEPHONE BELL 8157.

L'Inspecteur General de la Cite de St.-Henri,

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

PHILIPPE BLAIS,

Inspecteur.

HOTEL-DE-VILLE

5 Place St-Henri.

St.-Henri,

189

Emmanuel Turcotte, Cordonne
Monteu L. 173 Se Luellie

Adelard Gervais, Ferguson,
oc 73 A Ferguson

Quartier St Augustin



P23/E2,130

St Henri 30 Decembre 90

Je soussigné déclare par les présentes que je suis résidant
de la Cité de St Henri depuis six mois révolus, que j'ai vingt
un ans accomplis par conséquent ^{doit} être enregistré sur
la liste des électeurs ~~parlementaires~~ et municipaux de la
dite cité de St Henri.

Joseph Myre
Chaudronnier en Métallurgie
172 Beaudoin
occupant

P23/E2,130

St Henri 30 Decembre 96

Je soussigné déclare par les présentes que je suis résidant
de la Cité de St Henri depuis six mois révolus, que j'ai vingt
un ans accomplis par conséquent ~~est~~^{doit} d'être enregistré sur
la liste des électeurs parlementaires et municipaux de la
dite cité de St Henri.

J. J. Primeau

Instituteur, 1903 St Jacques

P23/E2,130

St Henri 30 Decembre 96

Je soussigné déclare par les présentes que je suis résidant
de la Cité de St Henri depuis six mois révolus, que j'ai vingt
un ans accomplis par conséquent ^{doit} être enregistré sur
la liste des électeurs parlementaires et municipaux de la
dite cité de St Henri.

Adolphe Bazin
Avocat
96 Avenue du Parc

P23/E2,130

St Henri 30 Decembre 96

Je soussigné déclare par les présentes que je suis résidant
de la Cité de St Henri depuis six mois révolus, que j'ai vingt
un ans accomplis par conséquent doit d'être enregistré sur
la liste des électeurs ~~par~~ municipaux de la
dite cité de St Henri.

*F. X. Sicard Machinist
No 136 Rue Rose-Delima
St. Henri*

P23/E2,130

5 Dec 30

a M M le conseil des arts de
l'Electeur Municipal,

J'assure de la part que Monsieur
Perpetua Seguin Charveton demeurant
au No 38 Rue St-Jacques a des
devoir inscrire sur la liste

Ami Taillefer

No 6987

6987

Rapport du Bureau
des Revises et des
autres demandes d'in-
scription sur la liste
municipale

30 Dec 1896

LM

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6987

Rapport du bureau
des reviseurs et diffé-
rentes demandes d'ins-
cription sur la liste mu-
nicipale

30/dec/96



P23/E2,130

St Henri 30 Dec 1890

Messieurs

Nous soussignés après
avoir examinés minutieusement et
soigneusement les batiise appartenant
à M^{re} Oelaine Phisomie situés sur
la rue St Jacques à St Henri de
Montreal nous estimons ceux que
nous avons exprimés excepté les
arbitr pour le prix réel de la
dite batiise pour le montant de
trois mille cent trente et un dollars
et six cent \$3131.06

Francis G. G.

H. Gorgues

P23/E2,130

373	Tqs. Excavation @ 40¢	109	20
20	Toise maçonnerie	198	00
7	Lambourdes 27 pds 10x16 x121	23	63
25	Madrier de 2"	6	25
16	" " "	3	15
25	potaux cedris	10	00
2	Portes de caves a 2 volets	12	00
27	Garnie de framage 6"	216	00
27	" " Lambussage 1 1/4"	108	00
6	Pilastres de 5' x 10"	18	00
6	Lucarnes complet.	72	00
10	chassis Canadiens. @ 12.00	120	00
3	Portes vitrés doubl.	36	00
40	Pds galerie	80	00
25	Marches Escalier	75	00
2	Vitrans Magasin complet.	40	00
1	Porte Magasin	16	00
2	" privé doubl.	30	00
1	Trottoir 8' x 40' =	16	00
80	dalles	20	00
2	dalleau	4	80
1	Paratonnerre	15	80
42	pds court Hangard	145	00
1	cheminée 7' pds. avec cop. sur armoire	10	00
1	Boite a charbon	5	00
1	Porte court et pietons	20	00
1	Page de cloture	5	00
1	Kiosque	20	00
18	Garnie couverture bois 1 1/4	54	00
8-60	pds court, chevons a	22	40
Total Rayap.		\$	7511.23

P23/E2,130

		Montant Rapp.	1 511 23
18	Carri couvert. ferblanc, soudé		126 00
10	" planches 1"		40 00
7	Solives 27 = 10 x 6 moulurées		22 08
6	" " 8 x 5		20 00
6	" " " " "		20 00
20	Carri planches doubl.		170 00
300	pds division		45 00
4	colonne carrée 2'8" x 3 x 6		4 00
3	" Tourne 2'8" x 6		9 00
11	Portes battens		44 00
8	pds division 1 1/2		8 20
15	Porte à panneaux @ 7.00		105 00
5	panaux pvc grillage @ 2.00		10 00
3	" " "		9 00
52	pds boiserie cuisine		7 80
2	Armoire complet		12 00
1	Évier boisé avec porte		3 00
200	pds plinthes courant		35 00
2	M.O. armoire		40 00
2	Éviers		8 00
1	plafond 16.0 x 38.0		30 40
1	portemanteau complet		20 00
1	Ventilateur pour planchers		3 00
2	Trappe plafond		2 00
9	Trous de tuyau		4 50
1	Portementeau 2.0 x 2.6 =		15 00
1	Peinture 8 portes et stores		25 00
1	Évier boisé		4 00
2	cheminée de 30 pds		150 00
2	glacière		30 00
		Montant Rapp.	\$2 528 21

P23/E2,130

		Montant Rapp.	
60	pds courts, planches et crochets		\$ 2 525.21
23	" " table	12.00	
1	glaciere	11.50	
58	pds fixture avec plateforme	10.00	
14	" " contenant 33 tiroirs	87.00	
1	porte cave	50.00	
		1.50	
793	lgs. conduits @ 20¢	158.60	
1215	" peinture @ 15¢	182.25	
10	lgs canaux egout @ 1.50	15.00	
	Plombages 4 Evuis 2 W.C. et Bain	75.00	
	Montant	75.00	\$ 3 131.06

5131
 4180
 2106
 966
 11574

No 6988

Frs Cyr & H. Foy
Rapport sur le
évaluation de
Petan Chicotte

30 Dec 1896

P23/E2,130

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6988

Mrs. Cyr & H. Forque
Rapport in re evalua-
tion de Octave Chicoine
30/dec/96



P23/E2,130

ST. HENRY, P. Q.—Re-Inspection of Fire Preventive Appliances in that City classed as Montreal, as on October 16th, 1896.—Previous Inspection July 28th, 1894.

Changes are as follows.—**Electric Alarm** put into satisfactory condition, 30 street boxes with keys under glass alongside, 16 inch gong in fire hall, 8 inch in Chief's house, wire on top. **Brigade** increased from 12 to 14 fully paid men. **New hose wagon** carrying 1200 feet of hose, 2 play pipes, and two 3 gallon chemical fire extinguishers. **New hook and ladder truck** equipped with 50 and 60 feet Bangor extension ladders, 7 wall ladders 14 to 35 feet, one 20 ft. roof ladder, one large pole hook and chain, four shorter pole hooks, two forks, two shovels, two crow bars, one door opener, one wire cutter, and four standard chemical fire extinguishers. **Winter sleigh** to carry 1200 ft. of hose.

New hose, 1000 ft. last Spring. **Duplicate main** has been laid from pumps, 16 inches diameter, gives increased pressure and volume of water over the system. Three hydrants added. **Horses**, another purchased, 4 stabled in fire hall, the fifth near.

Test without previous notice. Gave alarm from box No. 41 at St. Antoine and St. Marguerite Sts., 1500 ft from fire hall at 2.28 P.M. Reel with 3 men, and hook and ladder truck with 6 men, arrived 2.30½. One 100 ft. line throwing water with 50lbs. running pressure at 2.31½. Hydrant pressure 58 lbs. normal, and 49 lbs with one inch nozzle running without hose. The above at domestic pressure. **Fire pressure** called for at 2.52, the gauge then shewing 63 lbs. at fire hall, got 90 lbs. in one minute.

Steamer fire lit 3.39½, pumping at 3.54 with steam 50 and water 160 lbs. A stream thrown on bell turrets of R. C. Church from 100 ft. line and 1½ inch nozzle with steam 90 and water 200 lbs, pumping from hydrant.

Hydrant tests with play pipe screwed direct to hydrants branches, the water running through 1½ and 1¼ inch nozzles without any hose. Fire pressure :—

LOCATION.	GOAD'S			PRESSURE IN LBS.			Diam. of Main in Inches.
	S.	B.	No.	Normal.	1½ inch Running.	1¼ inch Running	
Near fire hall.....	190	1095	3651	82	72	60	8
Notre Dame and Delinelle.....	188	1077	3893	78	68	50	4
St. Ambrose and Abattoir.....	181	1024	78	73	58	12
“ and St. Philippe.....	182	1033	78	70	58	12
“ near Cotton Mill.....	183	1040	78	74	65	12
“ and St. Rose deLima.....	185	1057	33	80	73	63	12
St. Emilie and St. Augustin.....	184	1041	64	75	60	32	4
“ and Atwater Ave.....	185	1055	68	85	70	58	4

The above pressures could be further increased if required, had 100 lbs. at pumps.

Appliances in use.—Waterworks, direct pressure, 65 hydrants. Steamer with reducer for hydrants. Hose wagon, one reel, three winter sleighs, 3000 ft. of first class and 1000 ft. of other serviceable hose. Two hook and ladder trucks. Six chemical fire extinguishers. Electric alarm, 30 street boxes. Day and night patrol. Constant telephone service. Pull-bell on fire hall. 14 firemen all fully paid, 13 sleep in fire station, the Chief near with 8 inch gong telephone in his dwelling. Five horses for fire purposes.

Deficiencies—No chemical engine or salvage, they talk of providing salvage sheets. One hydrant at St. Ambrose and Delinelle had cart nozzle attached with only one lug on, which broke off when trying to detach, the hydrant thus rendered useless until after its removal. Cart attachment on another near the Cotton Mill could not be unloosed with the wrench, a chisel and hammer removed it after much delay. Hydrants should only be used for fire purposes, a few inexpensive standpipes would prevent a recurrence of such dangers.

ROBERT HOWE, Inspector C. F. U. A.



ST. HENRY, P. Q.—Re-Inspection of Fire Preventive Appliances in that City classed as Montreal, as on October 16th, 1896.—Previous Inspection July 28th, 1894.

Changes are as follows.—**Electric Alarm** put into satisfactory condition, 30 street boxes with keys under glass alongside, 16 inch gong in fire hall, 8 inch in Chief's house, wire on top. **Brigade** increased from 12 to 14 fully paid men. **New hose wagon** carrying 1200 feet of hose, 2 play pipes, and two 3 gallon chemical fire extinguishers. **New hook and ladder truck** equipped with 50 and 60 feet Bangor extension ladders, 7 wall ladders 14 to 35 feet, one 20 ft. roof ladder, one large pole hook and chain, four shorter pole hooks, two forks, two shovels, two crow bars, one door opener, one wire cutter, and four standard chemical fire extinguishers. **Winter sleigh** to carry 1200 ft. of hose.

New hose, 1000 ft. last Spring. **Duplicate main** has been laid from pumps, 16 inches diameter, gives increased pressure and volume of water over the system. Three hydrants added. **Horses**, another purchased, 4 stabled in fire hall, the fifth near.

Test without previous notice. Gave alarm from box No. 41 at St. Antoine and St. Marguerite Sts., 1500 ft from fire hall at 2.28 P. M. Reel with 3 men, and hook and ladder truck with 6 men, arrived 2.30½. One 100 ft. line throwing water with 50 lbs. running pressure at 2.31½. Hydrant pressure 58 lbs. normal, and 49 lbs with one inch nozzle running without hose. The above at domestic pressure. **Fire pressure** called for at 2.52, the gauge then shewing 63 lbs. at fire hall, got 90 lbs. in one minute.

Steamer fire lit 3.39½, pumping at 3.54 with steam 50 and water 160 lbs. A stream thrown on bell turrets of R. C. Church from 100 ft. line and 1½ inch nozzle with steam 90 and water 200 lbs, pumping from hydrant.

Hydrant tests with play pipe screwed direct to hydrants branches, the water running through 1½ and 1¼ inch nozzles without any hose. Fire pressure:—

LOCATION.	GOAD'S			PRESSURE IN LBS.			Diar. of Mains in Inches.
	S.	B.	No.	Normal.	1½ inch Running.	1¼ inch Running	
Near fire hall.....	190	1095	3651	82	72	60	8
Notre Dame and Delinelle.....	188	1077	3893	78	68	50	4
St. Ambrose and Abattoir.....	181	1024	78	73	58	12
“ and St. Philippe.....	182	1033	78	70	58	12
“ near Cotton Mill.....	183	1040	78	74	65	12
“ and St. Rose de Lima.....	185	1057	33	80	73	63	12
St. Emilie and St. Augustin.....	184	1041	64	75	60	32	4
“ and Atwater Ave.....	185	1055	68	85	60	58	4

The above pressures could be further increased if required, had 100 lbs. at pumps.

Appliances in use.—Waterworks, direct pressure, 65 hydrants. Steamer with reducer for hydrants. Hose wagon, one reel, three winter sleighs, 3000 ft. of first class and 1000 ft. of other serviceable hose. Two hook and ladder trucks. Six chemical fire extinguishers. Electric alarm, 30 street boxes. Day and night patrol. Constant telephone service. Pull-bell on fire hall. 14 firemen all fully paid, 13 sleep in fire station, the Chief near with 8 inch gong in his dwelling. Five horses for fire purposes.

Deficiencies—No chemical engine or salvage, they talk of providing salvage sheets. One hydrant at St. Ambrose and Delinelle had cart nozzle attached with only one lug on, which broke off when trying to detach, the hydrant thus rendered useless until after its removal. Cart attachment on another near the Cotton Mill could not be removed with the wrench, a chisel and hammer removed it after much delay. Hydrants should only be used for fire purposes. A few inexpensive standpipes would prevent a recurrence of such dangers.

ROBERT HOWE. Inspector C. F. U. A.



No

Rapport des Assurances
en vue de la Brigade
de fesses police

30 Dec 1896

LMS

P23/E2,130

P23/E2,130

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS' ASSOCIATION.

MONTREAL BRANCH,
OFFICES, BOARD OF TRADE BUILDING,
(WEST WING)
St. Sacrament Street,

ALF. W. HADRILL, TELEPHONE 1032.
Secretary.

MONTREAL, December 26th, 1896,

The Secretary Treasurer.

ST HENRY.

P. Q.

Dear Sir:-

Referring to the recent examination by our Inspector of the Fire Preventive Appliances of your City, I now beg to enclose copy of his report and to ask that you bring same before your Council, with special reference to the last paragraph relating to deficiencies.-

Yours truly,

Alf. W. Hadrill

Sec'y.

(Enc)



P23/E2,130

No 6989

Canadian Fire
Undertakers in
re rapport de
la Brigade de
feu St-Jean

30 Dec 1896

SM

[Handwritten signature]



December 30th. 1896.

ST. HENRY, P. Q.—Re-Inspection of Fire Preventive Appliances in that City classed as Montreal, as on October 16th, 1896.—Previous Inspection July 28th, 1894.

Changes are as follows.—**Electric Alarm** put into satisfactory condition, 30 street boxes with keys under glass alongside, 16 inch gong in fire hall, 8 inch in Chief's house, wire on top. **Brigade** increased from 12 to 14 fully paid men. **New hose wagon** carrying 1200 feet of hose, 2 play pipes, and two 3 gallon chemical fire extinguishers. **New hook and ladder truck** equipped with 50 and 60 feet Bangor extension ladders, 7 wall ladders 14 to 35 feet, one 20 ft. roof ladder, one large pole hook and chain, four shorter pole hooks, two forks, two shovels, two crow bars, one door opener, one wire cutter, and four standard chemical fire extinguishers. **Winter sleigh** to carry 1200 ft. of hose.

New hose, 1000 ft. last Spring. **Duplicate main** has been laid from pumps, 16 inches diameter, gives increased pressure and volume of water over the system. Three hydrants added. **Horses**, another purchased, 4 stabled in fire hall, the fifth near.

Test without previous notice. Gave alarm from box No. 41 at St. Antoine and St. Marguerite Sts., 1500 ft from fire hall at 2.28 P.M. Reel with 3 men, and hook and ladder truck with 6 men, arrived 2.30½. One 100 ft. line throwing water with 50 lbs. running pressure at 2.31½. Hydrant pressure 58 lbs. normal, and 49 lbs with one inch nozzle running without hose. The above at domestic pressure. **Fire pressure** called for at 2.52, the gauge then shewing 63 lbs. at fire hall, got 90 lbs. in one minute.

Steamer fire lit 3.39½, pumping at 3.54 with steam 50 and water 160 lbs. A stream thrown on bell turrets of R. C. Church from 100 ft. line and 1½ inch nozzle with steam 90 and water 200 lbs, pumping from hydrant.

Hydrant tests with play pipe screwed direct to hydrants branches, the water running through 1½ and 1¼ inch nozzles without any hose. Fire pressure :—

LOCATION.	GOAD'S			PRESSURE IN LBS.			Diar. of Mains in Inches.
	S.	B.	No.	Normal.	1¼ inch Running.	1½ inch Running.	
Near fire hall.....	190	1095	3651	82	72	60	8
Notre Dame and Delinelle.....	188	1077	3893	78	68	50	4
St. Ambrose and Abattoir.....	181	1024	78	73	58	12
“ and St. Philippe.....	182	1033	78	70	58	12
“ near Cotton Mill.....	183	1040	78	74	65	12
“ and St. Rose deLima.....	185	1057	33	80	73	63	12
St. Emille and St. Augustin.....	184	1041	64	75	60	32	4
“ and Atwater Ave.....	185	1055	68	85	70	58	4

The above pressures could be further increased if required, had 100 lbs. at pumps.

Appliances in use.—Waterworks, direct pressure, 65 hydrants. Steamer with reducer for hydrants. Hose wagon, one reel, three winter sleighs, 3000 ft. of first class and 1000 ft. of other serviceable hose. Two hook and ladder trucks. Six chemical fire extinguishers. Electric alarm, 30 street boxes. Day and night patrol. Constant telephone service. Pull-bell on fire hall. 14 firemen all fully paid, 13 sleep in fire station, the Chief near with 8 inch gong telephone in his dwelling. Five horses for fire purposes.

Deficiencies —No chemical engine or salvage, they talk of providing salvage sheets. One hydrant at St. Am-30 brose and Delinelle had cart nozzle attached with only one lug on, which broke off when trying to detach, the hydrant thus rendered useless until after its removal. Cart attachment on another near the Cotton Mill could not be removed with the wrench, a chisel and hammer removed it after much delay. Hydrants should only be used for fire purposes, a few inexpensive standpipes would prevent a recurrence of such dangers.

ROBERT HOWE. Inspector C. F. U. A.



P23/E2,130

ST. HENRY, P. Q.—Re-Inspection of Fire Preventive Appliances in that City classed as Montreal, as on October 16th, 1896.—Previous Inspection July 28th, 1894.

Changes are as follows.—**Electric Alarm** put into satisfactory condition, 30 street boxes with keys under glass alongside, 16 inch gong in fire hall, 8 inch in Chief's house, wire on top. **Brigade** increased from 12 to 14 fully paid men. **New hose wagon** carrying 1200 feet of hose, 2 play pipes, and two 3 gallon chemical fire extinguishers. **New hook and ladder truck** equipped with 50 and 60 feet Bangor extension ladders, 7 wall ladders 14 to 35 feet, one 20 ft. roof ladder, one large pole hook and chain, four shorter pole hooks, two forks, two shovels, two crow bars, one door opener, one wire cutter, and four standard chemical fire extinguishers. **Winter sleigh** to carry 1200 ft. of hose.

New hose, 1000 ft. last Spring. **Duplicate main** has been laid from pumps, 16 inches diameter, gives increased pressure and volume of water over the system. Three hydrants added. **Horses**, another purchased, 4 stabled in fire hall, the fifth near.

Test without previous notice. Gave alarm from box No. 41 at St. Antoine and St. Marguerite Sts., 1500 ft from fire hall at 2.28 P.M. Reel with 3 men, and hook and ladder truck with 6 men, arrived 2.30½. One 100 ft. line throwing water with 50lbs. running pressure at 2.31½. Hydrant pressure 58 lbs. normal, and 49 lbs with one inch nozzle running without hose. The above at domestic pressure. **Fire pressure** called for at 2.52, the gauge then shewing 63 lbs. at fire hall, got 90 lbs. in one minute.

Steamer fire lit 3.39½, pumping at 3.54 with steam 50 and water 160 lbs. A stream thrown on bell turrets of R. C. Church from 100 ft. line and 1½ inch nozzle with steam 90 and water 200 lbs, pumping from hydrant.

Hydrant tests with play pipe screwed direct to hydrants branches, the water running through 1½ and 1¼ inch nozzles without any hose. Fire pressure :—

LOCATION.	GOAD'S			PRESSURE IN LBS.			Diar. of Mains in Inches.
	S.	B.	No.	Normal.	1½ inch Running,	1¼ inch Running	
Near fire hall	190	1095	3651	82	72	60	8
Notre Dame and Delinelle.....	188	1077	3893	78	68	50	4
St. Ambrose and Abattoir.....	181	1024	78	73	58	12
“ and St. Philippe.....	182	1033	78	70	58	12
“ near Cotton Mill.....	183	1040	78	74	65	12
“ and St. Rose de Lima.....	185	1057	33	80	73	63	12
St. Emilie and St. Augustin.....	184	1041	64	75	60	32	4
“ and Atwater Ave.....	185	1055	68	85	70	58	4

The above pressures could be further increased if required, had 100 lbs. at pumps.

Appliances in use.—Waterworks, direct pressure, 65 hydrants. Steamer with reducer for hydrants. Hose wagon, one reel, three winter sleighs, 3000 ft. of first class and 1000 ft. of other serviceable hose. Two hook and ladder trucks. Six chemical fire extinguishers. Electric alarm, 30 street boxes. Day and night patrol. Constant telephone service. Pull-bell on fire hall. 14 firemen all fully paid, 13 sleep in fire station, the Chief near with 8 inch gong in his dwelling. Five horses for fire purposes.

Deficiencies —No chemical engine or salvage, they talk of providing salvage sheets. One hydrant at St. Am-rose and Delinelle had cart nozzle attached with only one lug on, which broke off when trying to detach, the hose thus rendered useless until after its removal. Cart attachment on another near the Cotton Mill could not be un- with the wrench, a chisel and hammer removed it after much delay. Hydrants should only be used for fire purposes a few inexpensive standpipes would prevent a recurrence of such dangers.

ROBERT HOWE, Inspector C. F. U. A.



No

Rapport des Assurances
en ce qui concerne la Brigade
de fumeurs police

30 Dec 1896

L.M.S.

P23/E2,130

P23/E2,130

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS' ASSOCIATION.

MONTREAL BRANCH,
OFFICES, BOARD OF TRADE BUILDING,
(WEST WING)
St. Sacrament Street,

ALF. W. HADRILL, TELEPHONE 1032.
Secretary.

MONTREAL, December 26th, 1896,

The Secretary Treasurer.

ST HENRY.

P. Q.

Dear Sir:-

Referring to the recent examination by our Inspector of the Fire Preventive Appliances of your City, I now beg to enclose copy of his report and to ask that you bring same before your Council, with special reference to the last paragraph relating to deficiencies.-

Yours truly,

Alfred Hadrill

Sec'y.

(Enc)



P23/E2,130

No 6989

Canadian Fire
Underwritten in
re rapport de
la Brigade de
feu St-Jean

30 Dec 1896

SM

[Handwritten signature]



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6989

^{Finey}
Canadian Underwriter
in re rapport de la
brigade de Feu de St
St Henri

30/Dec/96



P23/E2,130

P23/E2,131

Beique, Lafontaine, Turgeon & Robertson,

Avocats

FRED. L. BEIQUE, C. R.
E. LAFONTAINE, LL. D.
EDOUARD L. TURGEON, LL. B.
D. C. ROBERTSON, B. C. L.

EDIFICE DE LA "NEW YORK LIFE INS. Co."

3^{me} ETAGE, No. 309.

11 PLACE D'ARMES

TELEPHONE BELL NO. 1019.

Montréal, 31 Décembre 1896

Mr. J. A. General
411
St. Henri

Trésorier

St. Henri 22

Monsieur.

Veuillez trouver sous ce pli
un cheque de \$ 216.³⁷ en paiement des taxes
municipales dues à votre Cité, pour l'année
1896, d'après les comptes ci-inclus, sur certains
terrains appartenant à Mme F. L. Beique &
autres. Je vous envoie aussi le compte
des mêmes Mme Beique & al contre votre Cité
pour arrérages d'intérêt sur prise de vente
du No 37 de 1913. -

Il avait été demandé plusieurs fois à
M^r Franchamp de m'adresser tous les comptes
se rapportant aux terrains au sujet desquels
le présent paiement est fait mais cette année
bien qu'on ait pour la première fois tenu
compte de cette demande, ça m'a été que pour
partir car il en a été envoyé quelques uns à
la succession Joel Leduc, laquelle ne nous les a
remis que tout récemment

Ed. L. Turgeon.